

**M. Cullen:** Monsieur l'Orateur, en tant que ministre de l'Emploi et de l'Immigration...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Cullen:** ... laissez-moi vous dire que les initiatives recommandées par le député ne sont pas à prendre, qu'elles ont en fait déjà été prises. Un comité interministériel a été créé pour étudier ces problèmes précis; il nous a fait d'excellentes recommandations. Pour n'en citer qu'un exemple, monsieur l'Orateur, dans le cadre de la deuxième étape du programme Canada au Travail, 116,000 personnes travaillent qui sans cela seraient en chômage. Et ce n'est là qu'une des mesures prises par le gouvernement pour venir en aide aux chômeurs.

LE CHÔMAGE—DEMANDE D'ENGAGEMENT QUANT À UNE DÉCLARATION PAR LE PREMIER MINISTRE À LA CHAMBRE

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur, que j'adresserai au vice-premier ministre puisque que nous ne pouvons rien obtenir d'autre que des propos en l'air du ministre du chômage. Comme la seule réaction du gouvernement a été la mise en œuvre du programme Canada au Travail et comme à peine 10 p. 100 des chômeurs de Terre-Neuve, par exemple, peuvent profiter de la phase 2 de ce programme, le vice-premier ministre peut-il assurer à la Chambre que la déclaration que le premier ministre a promise pour demain sur les nouvelles stratégies d'emploi sera effectivement faite à la Chambre, que les députés auront l'occasion d'y répondre à l'appel des motions après avoir eu le temps de l'examiner au préalable?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je ne suis au courant d'aucune promesse du premier ministre de faire une déclaration à la Chambre demain. J'ai remarqué dans une manchette aujourd'hui qu'on s'attendait à une déclaration du premier ministre, mais c'était la première fois que j'en entendais parler. J'ai posé la question au premier ministre ce matin à Montréal et il n'a pas ni n'a jamais eu l'intention de faire une déclaration à la Chambre demain.

\* \* \*

### LES POSTES

LES DÉBRAYAGES À TORONTO—LES MESURES ENVISAGÉES POUR LE RÉTABLISSEMENT DU SERVICE

**M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. Comme les débrayages des employés des postes à Toronto augmentent au point où seulement 200 des 800 employés à un seul endroit se sont présentés au travail ce matin, le ministre ferait-il le point sur ces débrayages apparemment illégaux et dirait-il à la Chambre quelles dispositions il a décidé de prendre pour, premièrement, remettre le service des postes à Toronto au moins au pas de tortue auquel nous avons dû nous habituer, et, deuxièmement, s'assurer que ce mécontentement ne prenne pas des proportions nationales?

### Questions orales

**L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais corriger les chiffres du député. Je conçois que les communications puissent parfois être plus difficiles. Dans ce cas-ci, la moitié des employés réguliers sont au travail. Effectivement, 900 des 1,400 employés sont au travail au bureau sud central. Quant aux autres, nous prenons les mesures nécessaires pour nous assurer aussi de leur retour au travail au moyen d'injonctions.

**M. Jelinek:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire au ministre des Postes que les chiffres que j'ai cités je les ai reçus du chef de son ministère au bureau de poste de Toronto. En guise de question supplémentaire, j'aimerais demander au ministre s'il pourrait s'assurer que les méthodes utilisées pour causer le ralentissement respectent le contrat qui lie actuellement l'Union des postiers du Canada, et qui stipule que les travailleurs à temps partiel ne doivent pas se servir du matériel automatique, ou s'il s'agit simplement d'une autre piètre excuse dont se sert le syndicat pour ralentir le service postal avant la période achalandée de Noël? Qu'en est-il, et que fait le ministre pour régler le problème?

**M. Blais:** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de dire au député que le différend nous opposant au syndicat concernant l'utilisation du matériel mécanisé a été résolu. Les deux parties ont reconnu que la convention collective avait été respectée.

● (1442)

**M. Jelinek:** Puisque le ministre se montre si confiant, peut-il garantir à la Chambre et à l'ensemble des Canadiens, qu'ils n'ont pas à s'inquiéter d'un arrêt du courrier de Noël cette année—ou l'an prochain?

**M. Blais:** Je dis avec plaisir au député que nous faisons tout notre possible pour assurer la livraison du courrier de Noël cette année et à l'avenir. Les négociations avec les syndicats se poursuivent. Nous sommes prêts à prendre des sanctions légales si ces négociations allaient échouer.

\* \* \*

[Français]

### L'AGRICULTURE

MESURES QUE LE GOUVERNEMENT PRENDRA POUR AIDER LES PRODUCTEURS DE LAIT NATURE

**M. Roch La Salle (Joliette):** Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Agriculture, qui est sûrement au courant des difficultés que traverse actuellement un fort pourcentage des producteurs de lait industriel étant donné qu'ils ont atteint la limite de leurs quotas. Étant donné les circonstances et afin d'éviter la disparition d'un nombre important de ces producteurs d'ici avril, est-ce que le ministre a discuté de cette question avec la Fédération des producteurs du Québec? Dans l'affirmative, quel genre de mesures le gouvernement fédéral a-t-il l'intention de prendre? Et dans la négative, le ministre entend-il quand même discuter de cette question, étant donné son importance et l'insécurité dont sont victimes ces producteurs?